



Écran acoustique Surrey Surrey acoustic screen

Soirée d'information , 16 juin 2021

Information session June 16 2021



Ordre du jour de la rencontre

Mot de bienvenu

- Historique
- Approbation du Ministère des transports (MTQ)
- Érosion et drainage
- Mandat FNX-innov
- Étude acoustique 7hz
- Proposition de financement
- Processus d'approbation d'un règlement d'emprunt
- Période de question
- Mot de la fin



Historique

- Construction du mur fin des années 80 (Monarch dev)
- 2012 Étude sonore Vinacoustik
- 2016 Propositions d'aménagements Lacasse experts-conseil
- 2016 Présentation de l'étude aux citoyens WST auditorium
- 2017 Étude acoustique MTQ
- 2017 1^{ere} soumission publique projet clé en main
- 2019 2^{eme} soumission publique 3 949 965 \$
- 2019 Approbation du projet par le MTQ
- 2020 MTQ problématique de drainage et d'érosion
- 2020 Adoption du PTI 2021-2022-2023 sans le mur
- 2021 Mandat à FNX-innov pour le drainage et l'érosion
- 2021 Étude acoustique complémentaire 7hz



Financement du MTQ

- ▶ Le ministère des Transports reconnaît une part de responsabilité en ce qui concerne la pollution sonore générée par la circulation routière. Il a donc l'intention, en concertation avec les municipalités, d'atténuer les principaux problèmes de pollution sonore en mettant en oeuvre des mesures correctives dans les zones où le niveau de bruit extérieur est égal ou supérieur à **65 dBA Leq, 24 h**.
- ▶ Les coûts des mesures d'atténuation seront partagés, à **parts égales**, avec les municipalités concernées.
- ▶ Enfin, à l'intérieur des aires résidentielles, la zone d'intervention dans laquelle le niveau de bruit a atteint 65 dBA Leq, 24 h devra comprendre au moins 10 unités d'habitation. De plus, celle-ci devra présenter une densité de 30 unités d'habitation au kilomètre linéaire de route.

Extrait de la politique sur le bruit routier MTQ 1998



Approbation du MTQ

5. MODALITÉS FINANCIÈRES

5.1 Coûts estimés de la réalisation du Projet

Les coûts estimés de la réalisation du Projet sont de (5 132 000 \$), excluant les taxes applicables.

5.2 Engagement financier du Ministre

L'engagement financier du Ministre correspond à 50 % des coûts estimés de réalisation du Projet, soit (2 566 000 \$), excluant les taxes applicables, et ne pourra excéder ce montant sans une autorisation préalable des représentants autorisés du Ministre.

Extrait du projet d'entente MTQ



Érosion et drainage

Après avoir discuté avec les collègues en exploitation, nous constatons qu'il y a eu une érosion importante des pentes de fossés dans ce secteur qui a eu des répercussions importantes sur le drainage puisque le fossé s'est rempli de sédiments.

Courriel de :

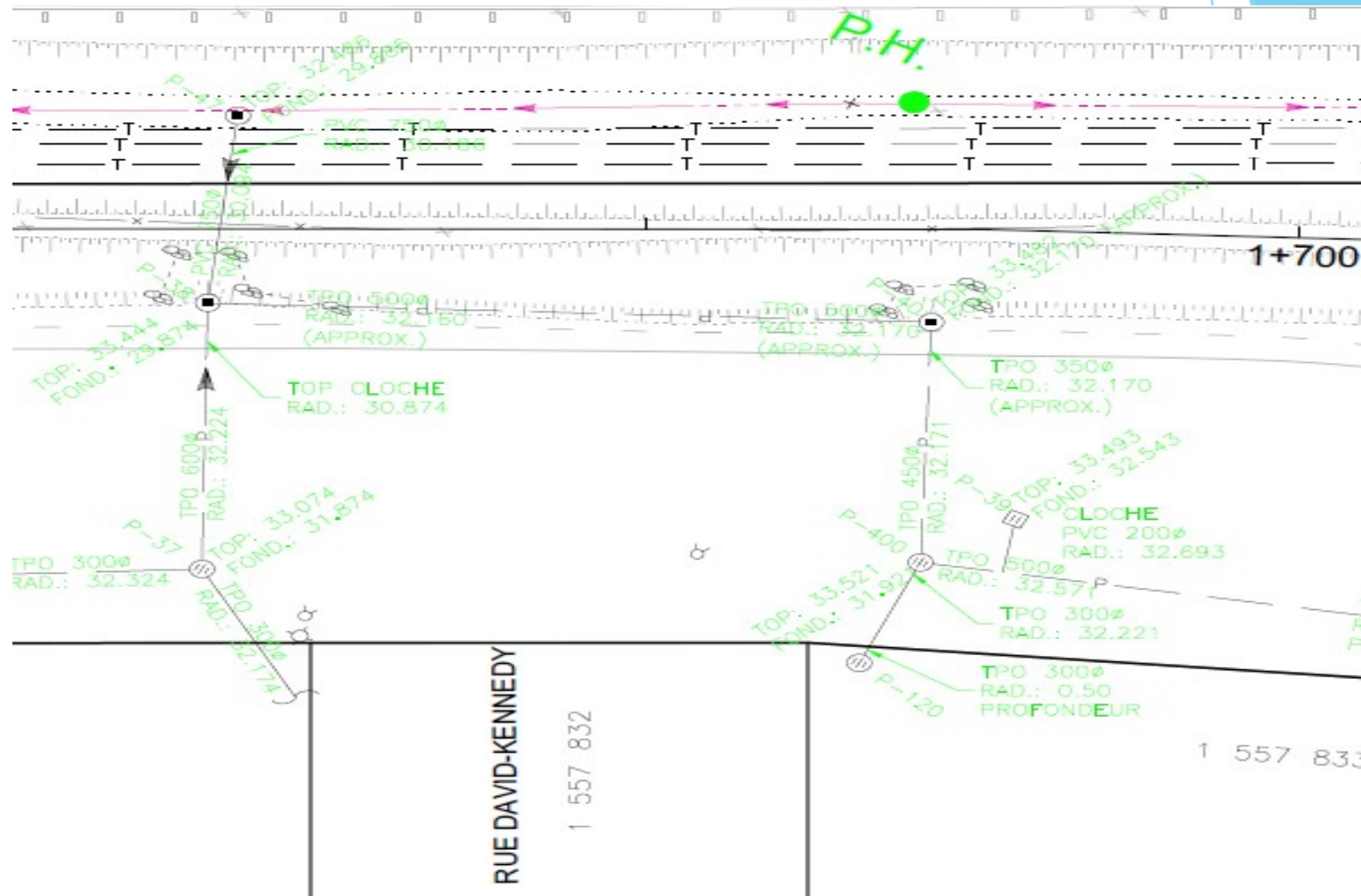
Nathalie Cossette, ing

Direction de la Planification et de la mobilité durable (MTQ)

mar. 2020-09-08 11:40

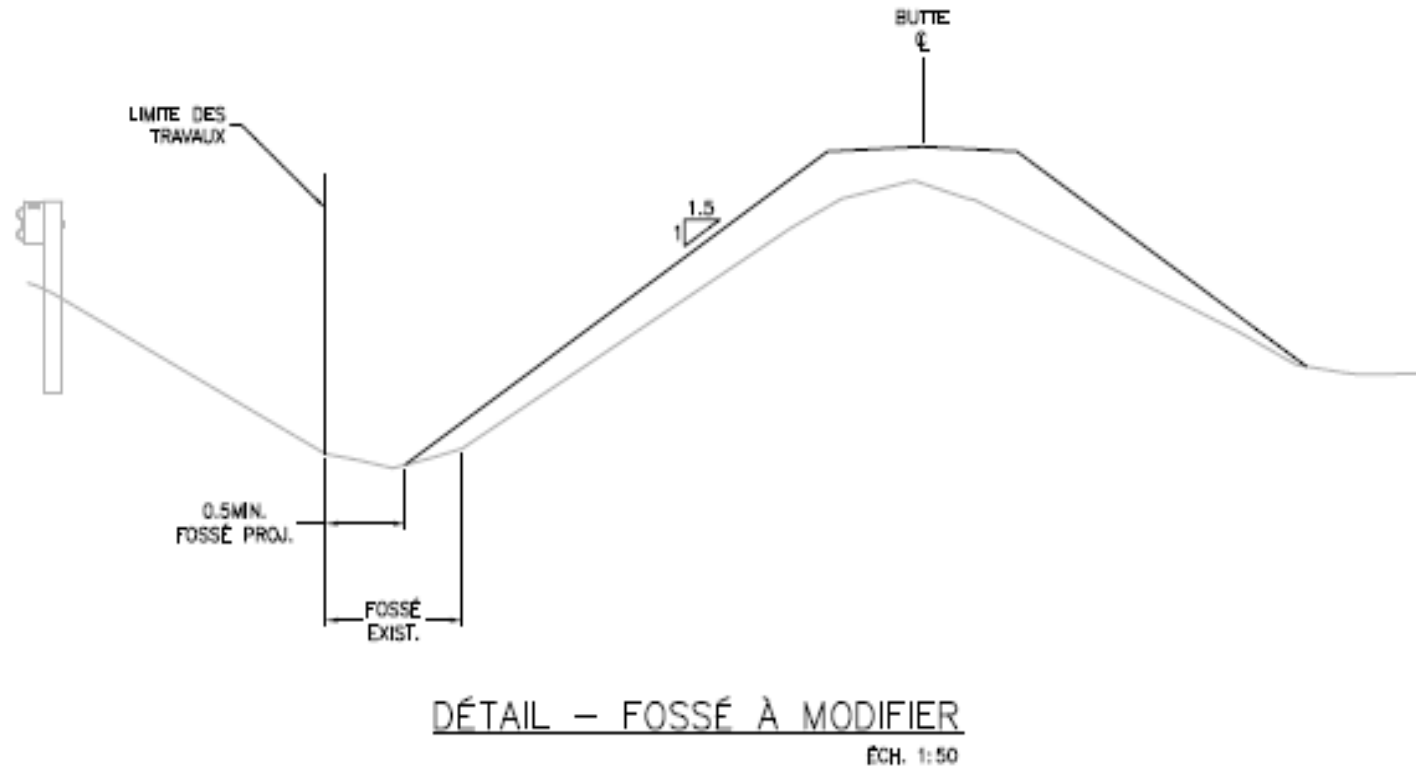


Drainage





Pente et érosion





Mandat FNX-innov

- Évaluer la possibilité de raccorder le réseau de drainage de la rue Surrey à la station de pompage existante sous le viaduc Morgan
- Évaluer la construction d'un nouveau poste de pompage et d'un nouveau réseau le long de Surrey
- Évaluer les mesures potentielles de stabilisation des pentes
- Évaluer les conséquences de l'aménagement de pentes 2-1
- Le rapport est attendu cet automne



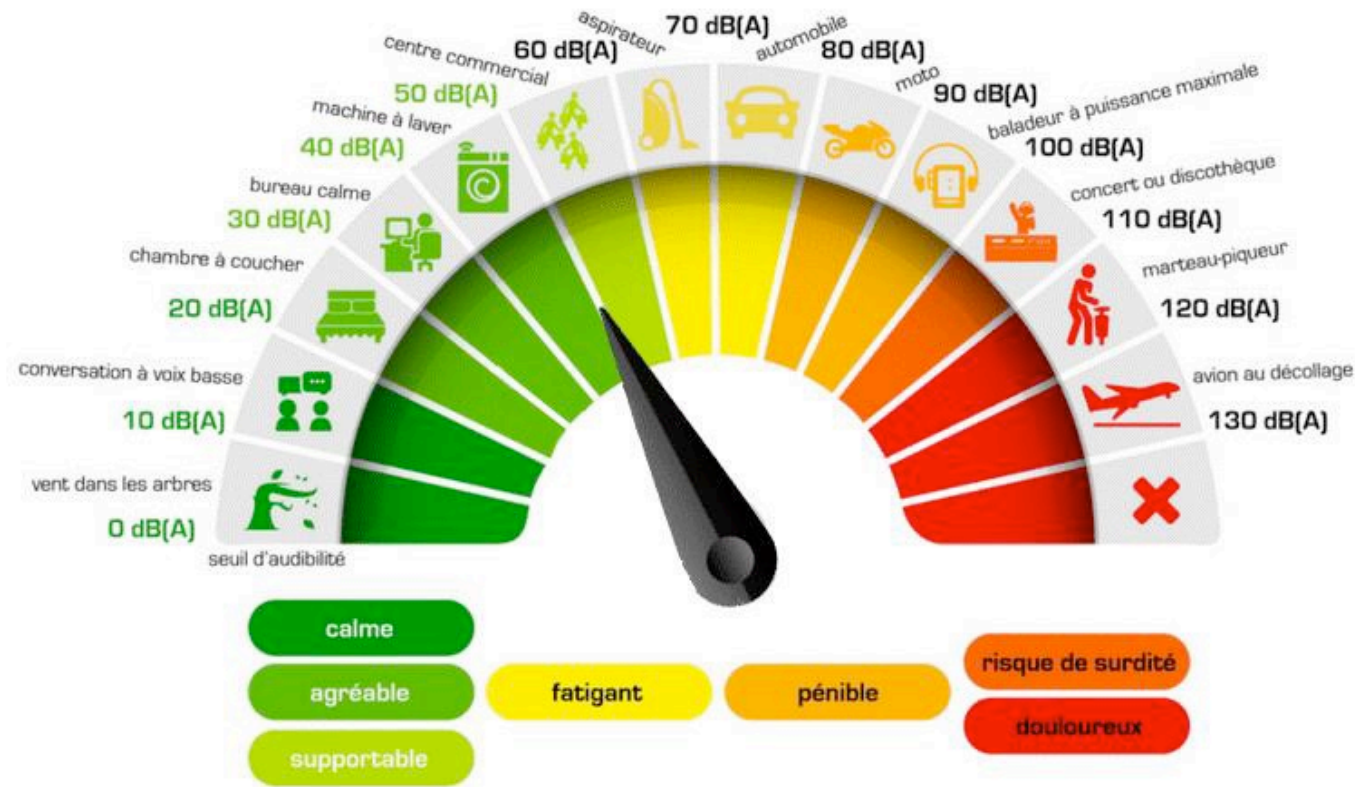
Étude acoustique 7hz

Figure 1 Environnement du projet et emplacement du point de mesure





Étude acoustique 7hz



Perception moyenne de l'être humain:

1 dB Difficilement perceptible (écoute comparative A vs B)

3 dB Faiblement perceptible

5 dB Clairement perceptible

10 dB Perçu comme étant deux fois plus fort



Étude acoustique 7hz

Niveaux sonores
 $L_{Aeq,24h}$ en dBA



Soirée d'information , 16 juin 2021

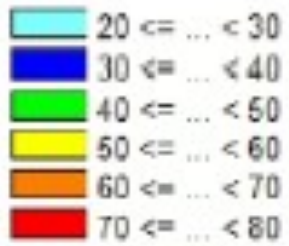
Information session June 16 2021



Étude acoustique 7hz

Niveaux sonores

$L_{Aeq,24h}$ en dBA





Étude acoustique 7hz

Impact de la réduction du bruit

- ▶ Différence inférieure à 3 dBA : impact faible,
- ▶ Différence de 3 à 6 dBA : impact moyen,
- ▶ Différence supérieure à 6 dBA : impact fort.



Étude acoustique 7hz

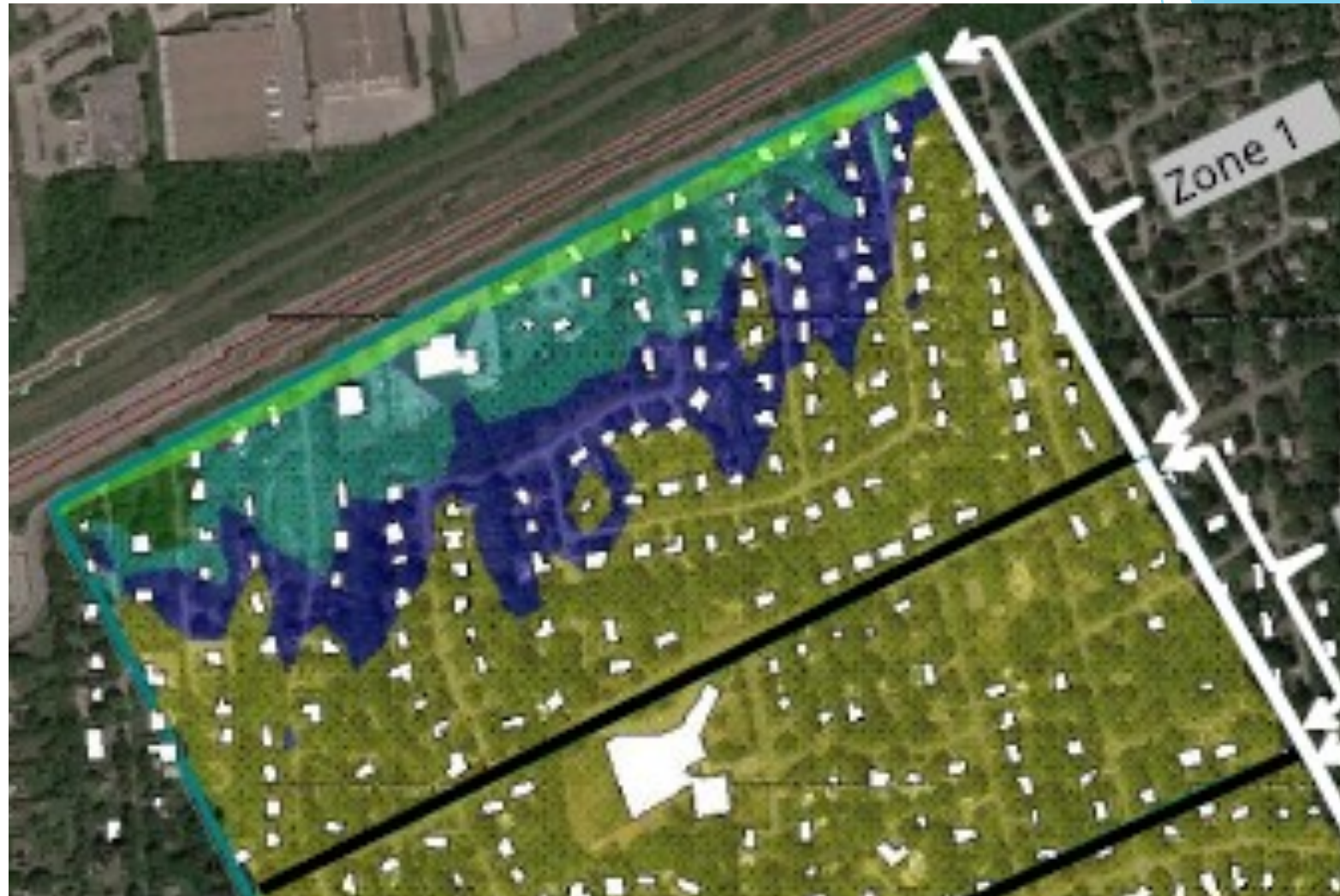
Différence de
niveaux sonores
 $L_{Aeq,24h}$ en dBA





Étude acoustique 7hz

Différence de
niveaux sonores
 $L_{Aeq,24h}$ en dBA





Étude acoustique 7hz

Conclusion du rapport

- L'écran acoustique permet une atténuation, allant de 2 à 10 dBA, seulement sur environ 50 % de la zone 1 (impact moyen à fort selon le MTQ). Le reste des zones ne bénéficie que peu de l'implantation du mur anti-bruit.



Proposition de financement

244.3. Le mode de tarification doit être lié au bénéfice reçu par le débiteur.

Le bénéfice est reçu non seulement lorsque le débiteur ou une personne à sa charge utilise réellement le bien ou le service ou profite de l'activité mais aussi lorsque le bien ou le service est à sa disposition ou que l'activité est susceptible de lui profiter éventuellement.

Loi sur le financement municipal



Proposition de financement

MTQ - Local (zone 1) - Ville (ensemble)

- 2 566 000 \$* MTQ
- 1 283 000 \$* Local (zone 1)
- 1 283 000 \$* Ville (ensemble/surplus)

*Sans l'impact du drainage et de l'érosion. Si les coûts du projet augmentent en conséquence, le conseil devra réévaluer la situation.



Proposition de financement

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Habitation
Québec 

FICHE DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT

(Pour vous aider à compléter ce formulaire, veuillez consulter le guide)

1 Renseignements généraux		
Nom de l'organisme municipal Ville de Baie-D'Urfé	Code géographique 66112	Numéro du règlement XXX
2 Identification de l'emprunt et du service de la dette à la charge de l'organisme municipal		
		MONTANT
Total des dépenses prévues au règlement :		5 132 000 \$
À déduire : crédits affectés directement au financement des dépenses		
Subventions confirmées et payées comptant :	+	<input type="text"/>
Contributions du fonds général, d'autres fonds et des réserves financières :	+	1 283 000 \$
Soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés (voir la section 6) :	+	- \$
Autres / préciser : <u>MTQ</u>	+	2 566 000 \$
Total :		- 3 849 000 \$
Emprunt prévu au règlement à approuver par la ministre :		= 1 283 000 \$



Proposition de financement

Utiliser une ligne par terme prévu au règlement

Emprunt de :	<u>1 283 000 \$</u>	Le taux d'intérêt est de :	<u>2,50%</u>	pour une durée de	<u>20</u>	ans	<u>82 301 \$</u>
Emprunt de :	<u>- \$</u>	Le taux d'intérêt est de :	<u> </u>	pour une durée de	<u> </u>	ans	<u>- \$</u>
Emprunt de :	<u>- \$</u>	Le taux d'intérêt est de :	<u> </u>	pour une durée de	<u> </u>	ans	<u>- \$</u>
Emprunt de :	<u>- \$</u>	Le taux d'intérêt est de :	<u> </u>	pour une durée de	<u> </u>	ans	<u>- \$</u>
Total:	<u>1 283 000 \$</u>	Service de la dette total annuel à répartir à la section 4 :					<u>82 301 \$</u>

3 Répartition du service de la dette entre les contribuables (%)

Ensemble de la municipalité + Riverains + Secteur =

4 Fardeau fiscal annuel du contribuable concerné

A - CHARGE FISCALE LIÉE À L'EMPRUNT POUR LE CONTRIBUABLE MOYEN

Territoire concerné et mode d'imposition	Répartition à la charge des contribuables (\$)	Assiette totale imposable	Unité moyenne imposable	Charge fiscale du contribuable
Imposition selon l'évaluation				
Ensemble de la municipalité	<input type="text"/>	÷ <input type="text"/>	x <input type="text"/>	= <input type="text" value="- \$"/>
Secteur ou riverains	<input type="text" value="82 301 \$"/>	÷ <input type="text" value="134 729 001 \$"/>	x <input type="text" value="698 078 \$"/>	= <input type="text" value="426,43 \$"/>



Proposition de financement

La contribution moyenne totale par résidence dans la zone 1 serait donc :

$$\pm 426 \$ / \text{année} \times 20 \text{ ans} = 8\,520 \*$

* Sans l'impact du drainage et de l'érosion. Si les coûts du projet augmentent en conséquence, le conseil devra réévaluer la situation.



Processus d'approbation d'un règlement d'emprunt

- Avis de motion lors d'une séance du conseil
- Adoption d'un règlement lors d'une séance du conseil
- Tenu d'un registre en vue d'une demande de référendum
- Si le nombre de signature pour demander un référendum est atteint, le conseil a 2 options :
 - Le conseil peut abandonner le projet tel que proposé
 - Le conseil peut demander un référendum
- Si le nombre de signature pour demander un référendum n'est pas atteint, le règlement est approuvé par le conseil et est transmis au MAMH pour approbation finale



Période de question





Merci
Thank you